



## Limitation du droit d'accès à une propriété

-----  
Par Gigi34

Bonjour.

La commune dans le cadre d'un aménagement routier projette de réduire de manière très importante l'emprise de la chaussée existante de notre rue, avec pour conséquence une mise à sens unique d'une part, et d'autre part une limitation de fait de l'accès à notre propriété par des véhicules longs. Le portail étant à 90° de la voirie, il sera impossible de manœuvrer avec des camions de chantier ou plus fréquemment avec mon véhicule de loisirs supérieur à 7m.

Quelles sont mes possibilités de recours, sur quel texte se baser, et de négociations telles que l'agrandissement de la largeur d'accès à mon terrain et le changement du portail.

Je vous remercie